

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 21 décembre 2015**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**IPE 001-1554/15/BC**

**■ Attribution d'une subvention à l'Association Grand Luminy pour la gestion d'une pépinière Biotech - Approbation d'une convention**

**IPE 001-21/12/15 BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a décidé de soutenir et de développer les filières dotées d'un fort potentiel de croissance.

Dans le domaine technologique, avec l'optique photonique, le numérique, l'aéronautique, la mécanique, les biotechnologies font partie des secteurs prioritaires.

Technologies d'avenir, au cœur des enjeux scientifiques et économiques, les biotechnologies sont un marché récent et en forte croissance.

Le potentiel en région Provence Alpes Côte-d'Azur et sur Marseille Provence Métropole est en effet important, en particulier sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, qui a vu la naissance

**Signé le 21 Décembre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 23 décembre 2015**

de nombreuses start-up ces dernières années (Innate Pharma – HaliDx – Oz Biosciences – Biotech Germande, GenePred Biotechnologies, Click4Tag, ...).

Afin d'offrir un environnement favorable à cette filière, Marseille Provence Métropole met en œuvre une offre d'immobilier d'entreprises adaptée aux jeunes entreprises de biotechnologie sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy : les bâtiments Luminy Biotech I, II, III. Cette offre est complétée par la zone d'activité Athélia V à la Ciotat pour les entreprises matures du domaine. L'ensemble de cette offre étant à proximité de la recherche publique et des hôpitaux situés plus particulièrement sur Marseille Sud.

Cette offre foncière et immobilière s'appuie sur un dispositif d'aide à l'innovation pour la mise en œuvre de ces développements, avec notamment le pôle de compétitivité Eurobiomed pour les projets de R&D collaboratifs, le cluster Marseille Immunopôle pour la recherche publique et sa valorisation, l'incubateur inter-universitaire Impulse et l'Association Grand Luminy pour l'appui à la création d'entreprises.

L'Association Grand Luminy comporte 63 membres (37 membres associés et 26 membres adhérents) issus de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'entreprise et des collectivités locales.

L'Association Grand Luminy est organisée en deux départements :

- Grand Luminy Communication assure des actions d'animation, de communication et de promotion sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy. Ces actions prennent les formes de publications (la Lettre de Grand Luminy, revue de presse, site internet, annuaire du site) ainsi que l'organisation et la participation à des manifestations scientifiques. 150 manifestations ont notamment été co-organisées ou soutenues par l'association en 2015 ;
- Grand Luminy Entrepreneurat qui assure une mission de pépinière d'entreprises de biotechnologie. Depuis la mise en place du dispositif en 1995, ce sont 112 projets accompagnés et 67 entreprises créées.

La pépinière AGL s'est étendue sur 500 m<sup>2</sup> supplémentaires fin 2014 et dispose désormais de 1 200 m<sup>2</sup> de pépinière qu'elle loue à Marseille Provence Métropole au sein du bâtiment Luminy Biotech II.

AGL accueille aujourd'hui dans la pépinière douze entreprises de pointe dans les secteurs des biotechnologies dont trois bénéficient du Fonds d'Innovation Marseille Provence. De nouvelles entrées en pépinière sont prévues notamment en relation avec les projets de la Business Nursery de Kedge Business School.

Le budget prévisionnel 2016 de l'Association Grand Luminy pour la gestion de la pépinière s'élève à 746 469 euros.

Il est proposé de soutenir l'Association Grand Luminy pour la gestion de la pépinière en apportant une subvention de 50 000 euros dont les modalités d'attribution sont définies dans la convention ci-jointe.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT n°004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau.

**Signé le 21 Décembre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 23 décembre 2015**

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de soutenir la pépinière d'entreprises Biotech de Grand Luminy et de conforter la dynamique entrepreneuriale créée sur le site.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 50 000 euros à l'Association Grand Luminy.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec l'Association Grand Luminy.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-Politique B320 - Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Emploi – Enseignement supérieur  
Technopoles - Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Innovation prospective et enseignement  
supérieur

Frédéric COLLART

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 21 Décembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 23 décembre 2015**